



Service émetteur : Santé-Environnement

Affaire suivie par :
Roxane Kusnierz

Courriel :
roxane.kusnierz@ars.sante.fr

Téléphone : 03 26 66 77 05

Télécopie : 03 26 69 05 69

Réf : DT51/SE/RK/AE/2017-02263

Date : 15 NOV. 2017

Objet : installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien aérodrome militaire de Marigny/Gaye (51), dossier n° PC 051 265 17 D0003

P.J. : Eléments du dossier en retour

En réponse à votre courrier du 09 octobre 2017, réceptionné par nos services le 12 octobre 2017, vous trouverez nos remarques concernant le dossier relatif au projet cité en objet.

• **Descriptif du projet :**

Il consiste en la création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur les territoires communaux de Marigny et Gaye pour une durée de fonctionnement de 25 ans.

L'emprise de ce projet totalise une superficie de 200,67 ha (dont 24,08 dédiés aux locaux techniques). Les terrains impactés concernent un ancien aérodrome militaire avec pistes bétonnées et des terres agricoles autrefois cultivées.

Afin de sécuriser le site, clôture, portail, caméras thermiques infrarouges seront installés.

Le chantier de construction de la centrale photovoltaïque est estimé entre 6 et 9 mois.

Pour remarque, la notice descriptive PC4, qui date du 30.08.17, fait état de 9 locaux techniques (avec un poste de livraison) et l'étude d'impact, qui date de février 2011, présente l'installation de 18 locaux avec 2 postes de livraison.

• **Impacts du projet :**

➤ **Protection des eaux :**

Nous confirmons que le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

Une étude de sol sera réalisée en amont du développement du projet afin de déterminer les structures d'ancrage des panneaux les plus adaptées.

En phase chantier, le projet présente un impact direct et temporaire faible sur le sol et le sous-sol ainsi que sur les eaux superficielles et souterraines.

Aucun stockage d'hydrocarbures n'est prévu sur le site et l'alimentation des engins de chantier et/ou de maintenance se fera sur une aire étanche mobile. Les huiles usées des vidanges et les liquides hydrauliques seront récupérés, stockés dans des réservoirs étanches et évacués par un professionnel agréé. Les entretiens « lourds » des engins seront effectués en dehors du site. En cas de déversement accidentel, le chantier sera équipé de kits anti-pollution.

Le Délégué Territorial Départemental de la Marne

À

Direction Départementale des Territoires
Pôle Application du Droit des Sols
28 BD Lundy
51100 REIMS



L'entretien des panneaux solaires s'effectuera par simple rinçage à l'eau, sans utilisation de produits toxiques.

Les enjeux liés à la ressource en eau sont qualifiés de faibles à négligeables.

➤ Impacts sur les commodités de voisinage et la santé humaine :

Les habitations les plus proches sont situées à plus de 600 m à l'est du projet.

Aucune activité industrielle présentant un risque, ou établissement accueillant une population sensible, n'est présent dans un rayon de 1 km autour du site.

En phase chantier, le projet présente un impact direct et temporaire négatif faible sur les émissions de poussières et sonores dans l'environnement, sur le trafic et la production de déchets.

Au cours de la phase d'exploitation, **les impacts négatifs sont également qualifiés de faibles, voire négligeables.**

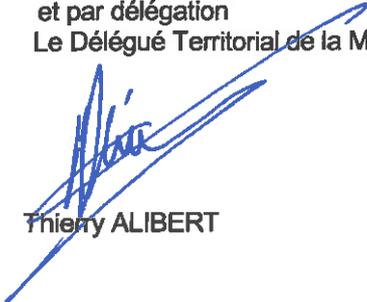
Des interventions de maintenance préventive sont planifiées (vérification des onduleurs, raccordements, modules, infrastructures).

En fin d'exploitation, ou suite à un accident (incendie, casse), les modules feront l'objet d'un recyclage complet. L'étude d'impact de 2011 précise que la filière de recyclage est en cours de structuration auprès d'un organisme européen.

Après démantèlement des installations (démontage des panneaux, des structures porteuses, des clôtures et des bâtiments de fonctionnement) et remise en état du site, aucun impact résiduel n'est à prévoir.

En conséquence, la présente demande reçoit donc un **avis favorable des services de l'ARS** pour l'ensemble du projet sur Marigny-Gaye.

Pour le Directeur Général de l'ARS Grand Est
et par délégation
Le Délégué Territorial de la Marne



Thierry ALIBERT